

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

**24 – 79 - ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ : CONVENTION AVEC LA CPTS ADOUR GAVES
RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN PARCOURS DU COEUR**

Rapport présenté par Monsieur VIVES, conseiller municipal :

Soucieuse des enjeux liés à la santé publique, la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne porte, chaque année, des actions de sensibilisation et de prévention auprès de sa population, notamment autour du mésusage des écrans auprès des enfants et de la prévention du cancer du sein lors d'octobre rose.

En 2024, la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne a sollicité la Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) Adour Gaves pour coorganiser un Parcours du Cœur le samedi 15 juin 2024, à la Moutète, de 10 h à 13 h.

Les Parcours du Cœur sont un rendez-vous annuel national de prévention des maladies cardio-vasculaires. Leur objectif est de reconnecter la population à un effort physique régulier en lui montrant qu'il peut être source de plaisir et de contribuer à combattre très simplement l'obésité, l'hypertension artérielle, le stress...

C'est également l'occasion d'inciter la population à corriger certains traits de son mode de vie qui peut augmenter les risques de développer une maladie cardiovasculaire en diffusant les messages d'information et de prévention conçus par la Fédération Française de Cardiologie (FFC).

Considérant la nécessité de formaliser les modalités du partenariat pour l'organisation de la manifestation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et la CPTS Adour Gaves, définissant les modalités d'organisation et les engagements de chacune des deux parties.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le

